
**Dessins techniques — Principes généraux
de représentation —**

**Partie 34:
Vues applicables aux dessins industriels**

*Technical drawings — General principles of presentation —
Part 34: Views on mechanical engineering drawings*
(standards.iteh.ai)

[ISO 128-34:2001](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c3697295-1877-487e-8540-c582e839fc7b/iso-128-34-2001)

[https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c3697295-1877-487e-8540-
c582e839fc7b/iso-128-34-2001](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c3697295-1877-487e-8540-c582e839fc7b/iso-128-34-2001)



PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 128-34:2001

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c3697295-1877-487e-8540-c582e839fc7b/iso-128-34-2001>

© ISO 2001

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax. + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.ch
Web www.iso.ch

Imprimé en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos.....	iv
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	2
4 Types de traits et leurs applications	2
5 Vues locales	2
6 Parties contiguës et indication des contours	3
7 Intersections	4
8 Bouts carrés des arbres	6
9 Vues interrompues	6
10 Éléments répétitifs	7
11 Éléments représentés à plus grande échelle	7
12 Contour primitif d'un objet	8
13 Traits de courbures	8
14 Inclinaisons ou courbes légères	8
15 Objets transparents	9
16 Pièces mobiles	10
17 Pièces finies et ébauches	11
18 Pièces constituées d'éléments séparés égaux	11
19 Texture superficielle	12
20 Directions du fibrage et du laminage	12
21 Pièces présentant deux vues identiques ou davantage	13
22 Pièces symétriques	14

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 3.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments de la présente partie de l'ISO 128 peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

La Norme internationale ISO 128-34 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 10, *Documentation technique de produits*, sous-comité SC 6, *Documentation sur l'ingénierie mécanique*.

Cette première édition de l'ISO 128-34 se base sur l'ISO 128:1982, article 5, et remplace les règles prescrites par cet article.

L'ISO 128 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Dessins techniques — Principes généraux de représentation*:

- *Partie 1: Introduction et index*
- *Partie 20: Conventions de base pour les traits*
- *Partie 21: Préparation des traits par systèmes de CAO*
- *Partie 22: Conventions de base et applications pour les traits de rappel de cote et traits de référence*
- *Partie 23: Traits utilisés dans la documentation de construction et de génie civil*
- *Partie 24: Traits utilisés pour les dessins industriels*
- *Partie 25: Traits utilisés pour les dessins de construction navale*
- *Partie 30: Conventions de base pour les vues*
- *Partie 34: Vues applicables aux dessins industriels*
- *Partie 40: Conventions de base pour les coupes et les sections*
- *Partie 44: Coupes et sections applicables aux dessins industriels*
- *Partie 50: Conventions de base pour la représentation des surfaces sur des coupes et des sections*

Dessins techniques — Principes généraux de représentation —

Partie 34: Vues applicables aux dessins industriels

1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 128 spécifie les règles de représentation des vues, en complément de celles de l'ISO 128-30, applicables aux dessins industriels suivant les méthodes de représentation orthographique spécifiées dans l'ISO 5456-2. Les spécifications de la présente partie de l'ISO 128 ont été établies en tenant compte des exigences de reproduction, y compris celles de la micrographie, conformément à l'ISO 6428.

2 Références normatives

Les documents normatifs suivants contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui y est faite, constituent des dispositions valables pour la présente partie de l'ISO 128. Pour les références datées, les amendements ultérieurs ou les révisions de ces publications ne s'appliquent pas. Toutefois, les parties prenantes aux accords fondés sur la présente partie de l'ISO 128 sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des documents normatifs indiqués ci-après. Pour les références non datées, la dernière édition du document normatif en référence s'applique. Les membres de l'ISO et de la CEI possèdent le registre des Normes internationales en vigueur.

ISO 128-20:1996, *Dessins techniques — Principes généraux de représentation — Partie 20: Conventions de base pour les traits.*

ISO 128-24:1999, *Dessins techniques — Principes généraux de représentation — Partie 24: Traits utilisés pour les dessins industriels.*

ISO 128-30:—¹⁾, *Dessins techniques — Principes généraux de représentation — Partie 30: Conventions de base pour les vues.*

ISO 129-1:—²⁾, *Dessins techniques — Indication des cotes et tolérances — Partie 1: Principes généraux.*

ISO 5456-2:1996, *Dessins techniques — Méthodes de projection — Partie 2: Représentations orthographiques.*

ISO 6428:1982, *Dessins techniques — Conditions requises pour la micrographie.*

ISO 10209-1:1992, *Documentation technique de produit — Vocabulaire — Partie 1: Termes relatifs aux dessins techniques: généralités et types de dessins.*

1) À publier.

2) À publier. (Révision de l'ISO 129:1985)

3 Termes et définitions

Pour les besoins de la présente partie de l'ISO 128, les termes et définitions donnés dans l'ISO 10209-1 s'appliquent.

4 Types de traits et leurs applications

Les types de base des traits mentionnés dans la présente partie de l'ISO 128 sont spécifiés dans l'ISO 128-20. Les règles générales et les conventions de base pour leur application aux dessins industriels sont spécifiées dans l'ISO 128-24.

5 Vues locales

À condition que la représentation ne soit pas ambiguë, il est permis de donner une vue locale à la place de la vue complète. Les vues locales doivent être exécutées conformément à la méthode de projection du troisième dièdre, quelle que soit la méthode choisie pour l'exécution générale du dessin. Elles doivent être dessinées en trait continu fort (type 01.2), et elles doivent être reliées à la vue principale par un trait mixte fin à un point et un tiret long (type 04.1). Des exemples de vues locales sont illustrés aux Figures 1 à 4.

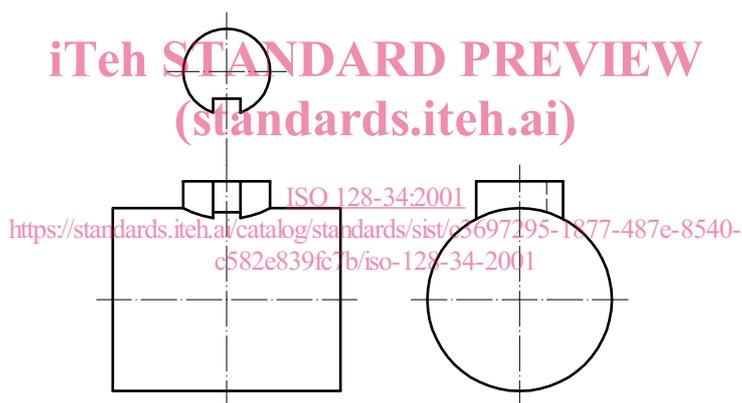


Figure 1 — Vue locale d'un tourillon

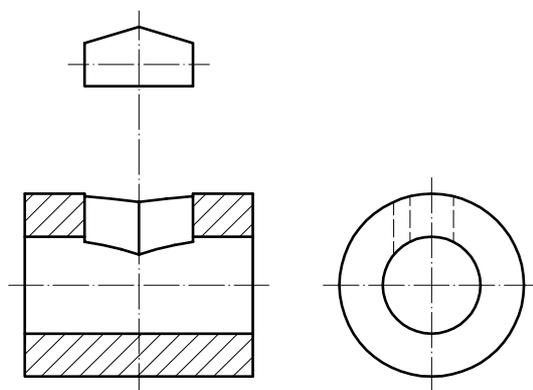


Figure 2 — Vue locale d'une rainure

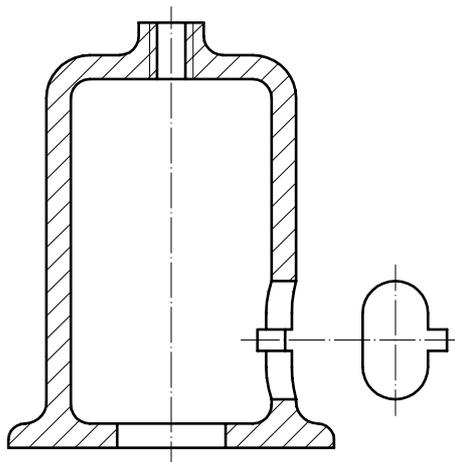


Figure 3 — Vue locale d'une cavité



ISO 128-34:2001
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c1697295-1877-487e-8540-c582e839fc7b/iso-128-34-2001>
 Figure 4 — Vue locale d'une rainure

6 Parties contiguës et indication des contours

Lorsqu'il est nécessaire de représenter les parties contiguës d'une pièce voisine, elles doivent être dessinées en trait mixte fin à deux points et un tiret long (type 05.1). La pièce voisine ne doit pas cacher la pièce principale, mais peut être cachée par cette dernière (voir Figure 5 et Figure 6). Dans les coupes et les sections, les parties contiguës ne doivent pas être hachurées.

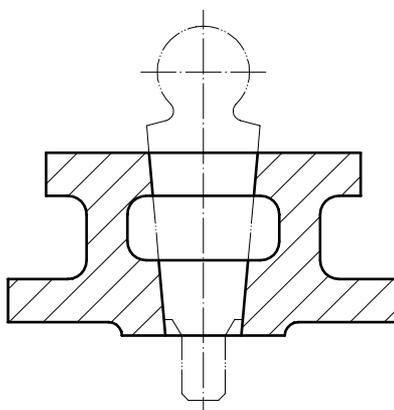


Figure 5 — Partie contiguë délimitée

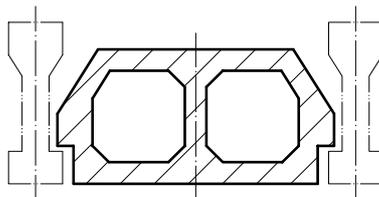
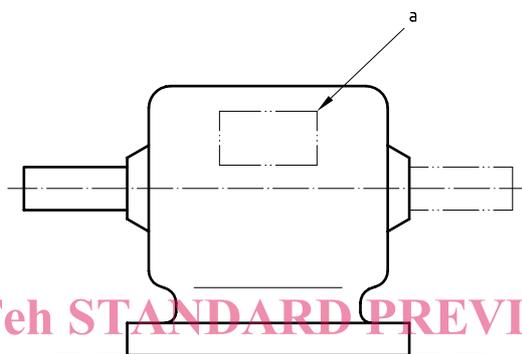


Figure 6 — Parties contiguës

Lorsque les contours des éléments ne peuvent ou ne sont pas à délimiter de manière définitive, l'espace supposé les contenir doit être indiqué par un trait mixte fin à deux points et un tiret long (type 05.1) (voir Figure 7 et Figure 8).



iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

a Marquage pour information.

ISO 128-34:2001

[https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c3697295-1877-487e-8540-](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c3697295-1877-487e-8540-782e51781228/iso-128-34:2001)

Figure 7 — Indication des contours

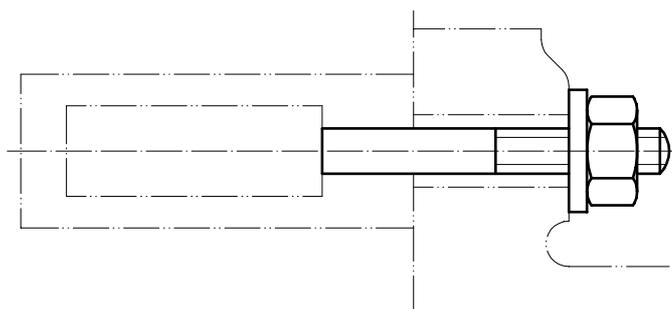


Figure 8 — Indication des contours

7 Intersections

Les lignes géométriques réelles d'intersection doivent être exécutées en trait continu fort (type 01.2) si les intersections sont visibles, et en trait interrompu fin (type 02.1) si celles-ci sont cachées (voir Figure 9).

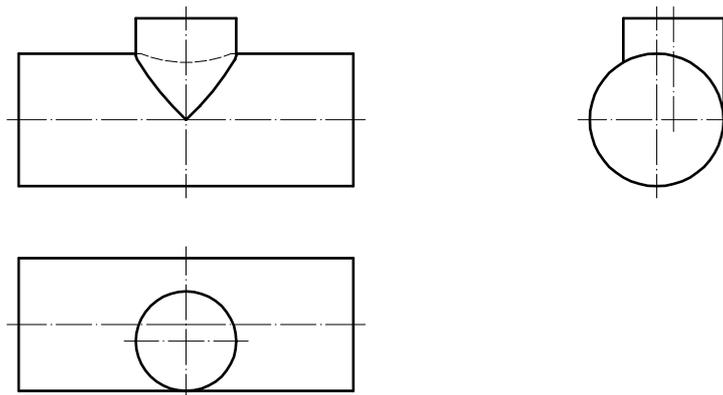


Figure 9 — Intersection réelle

Des représentations simplifiées des lignes géométriques réelles d'intersection peuvent être utilisées comme suit pour les intersections.

- Entre deux cylindres (les lignes courbes d'intersection sont remplacées par des traits continus forts droits) (voir Figure 10).
- Entre un cylindre et un prisme rectangulaire (le trait droit d'intersection réelle n'est pas déplacé) (voir Figure 2).

Néanmoins, Il convient d'éviter la représentation simplifiée si elle affecte la bonne compréhension du dessin.

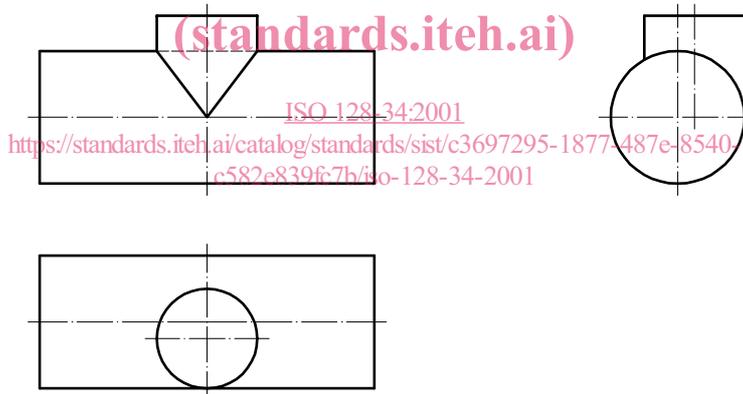


Figure 10 — Intersection simplifiée

Les lignes d'intersection fictives de surfaces raccordées par un congé ou un arrondi doivent être représentées dans une vue par des traits continus fins (type 01.1), ne touchant pas les contours (voir Figure 11).

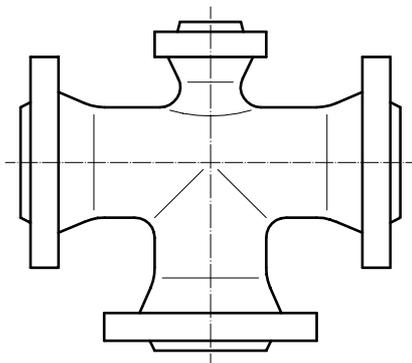


Figure 11 — Intersections fictives

8 Bouts carrés des arbres

Pour indiquer, sans vue, coupe ou section supplémentaire, les faces latérales d'un parallélépipède (voir Figure 12), ou d'un tronc de pyramide formant le bout d'un arbre (voir Figure 13), il faut tracer en trait continu fin (type 01.1) les diagonales de ces surfaces.

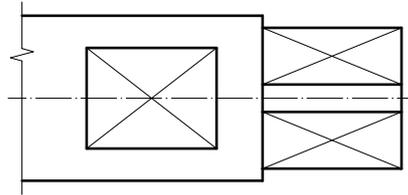


Figure 12 — Face latérale d'un parallélépipède

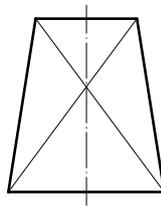


Figure 13 — Tronc de pyramide formant le bout d'un arbre

9 Vues interrompues

Pour gagner de la place, il est possible de ne représenter que les parties d'une pièce longue qui suffisent à elles seules à la définir. Les limites des parties conservées sont dessinées en trait continu fin ondulé ou en trait continu fin avec zigzags. Les portions doivent être dessinées bien rapprochées les unes des autres (voir Figure 14 et Figure 15).

NOTE Les vues interrompues ne montrent pas la vraie géométrie.

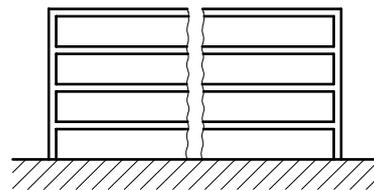


Figure 14 — Vue interrompue

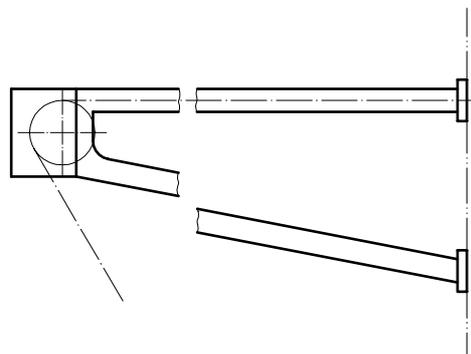
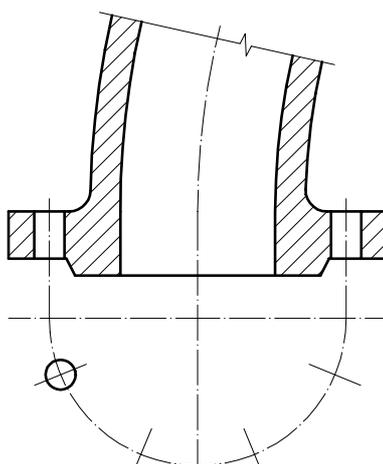


Figure 15 — Vue interrompue

10 Éléments répétitifs

Si certains éléments identiques se présentent de manière régulière, seuls un élément et les emplacements des autres éléments doivent être illustrés. Dans tous les cas, le nombre et la forme des éléments répétitifs doivent être spécifiés par la cotation selon l'ISO 129-1.

Pour les éléments symétriques, l'emplacement des éléments non représentés est indiqué par un trait mixte fin à un point et un tiret long (type 04.1) (voir Figure 16 et Figure 17). Pour les éléments non symétriques, la surface des éléments non représentés est identifiée par un trait continu fin (type 01.1) (voir Figure 18).



iTeh STANDARD PREVIEW

Figure 16 — Éléments répétitifs symétriques

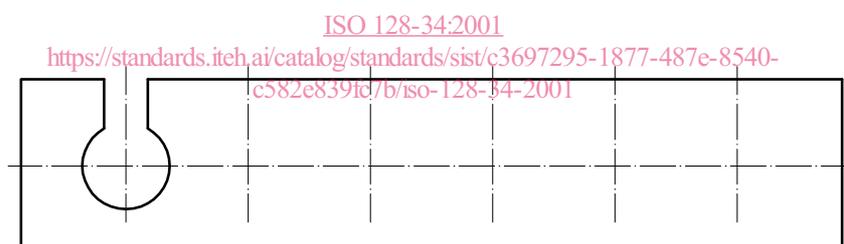


Figure 17 — Éléments répétitifs symétriques

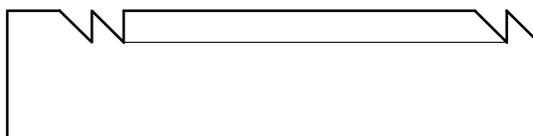


Figure 18 — Éléments répétitifs non symétriques

11 Éléments représentés à plus grande échelle

Lorsque l'échelle est trop petite pour permettre une représentation et une cotation claires de tous les éléments, ceux-ci doivent être entourés d'un trait continu fin (type 01.1) et repérés par une lettre majuscule. La partie entourée est représentée à plus grande échelle accompagnée de sa lettre d'identification et de l'échelle choisie donnée entre parenthèses (voir Figure 19).